Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 47 (1896)

Rubrik: Vereinsangelegenheiten = Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dass die gleiche Bevölkerung heute vom Nutzen der im allgemeinen sehr gelungenen Wiederbewaldung der kahlen Hänge überzeugt ist und die ausgeführten Kulturen mit Liebe schützt, die meisten Gemeinden des Val Colla haben zu diesem Zwecke ihre Ziegen abgeschafft.

Unser Bild zeigt eine wohl gelungene Photographie, welche von Herrn Kollegen Puenzieux aufgenommen wurde. An der Halde angelehnt sehen wir die von Schweiss triefenden Kollegen, welche sich nach der „Colazione" im schattigen Kastanienhain bei Corticiasca sehnen. Im Hintergrunde dehnen sich die nun verbauten und aufgeforsteten Abhänge aus, an welchen in wenigen Jahren schöne Waldungen emporwachsen werden.

Den Herren Kollegen, welche die diesjährige Forstversammlung in Genf besuchen werden, mag es angenehm sein, zu vernehmen, dass die Situationspläne der Verbauungs- und Aufforstungsarbeiten in Bidogno und Corticiasca an der Landesausstellung ausgestellt sind. *Merz.*

Vereinsangelegenheiten — *Affaires de la Société.*

Protocole de la réunion de la Société des forestiers suisses à Lugano les 4, 5 et 6 août 1895.

Si jamais le beau ciel bleu d'Italie fut chargé de nuages et fit mentir ses admirateurs, ce fut bien certainement ce dimanche 4 août 1895, à l'arrivée des trains du Gothard, dans la jolie gare de Lugano.

Un véritable déluge, toutes les vannes d'enhaut ouvertes sur la petite cohorte des forestiers suisses, venue là de toute part pour sa réunion annuelle. Mais la pluie avait beau faire rage et le ciel s'assombrir encore davantage, la certitude du lendemain restait avec sa riante perspective d'horizons admirables, égayés par l'éclatante lumière d'un soleil généreux. Et chacun s'en fut content, chercher son domicile, muni de toutes les indications nécessaires, grâce aux soins du comité local.

Le soir à 8 heures, réception officielle des participants, dans la grande salle des assemblées publiques de l'hôtel de ville, décorée de nombreux tableaux et de portraits à l'huile, œuvres de citoyens luganais. M. le syndic *Vegezzi* salue l'assemblée. La cité du Cérésio est fière de recevoir pendant quelques jours la Société des forestiers suisses, dont l'œuvre utile et bienfaisante a étendu ses effets au canton du Tessin.

Il espère que tous remporteront de leur séjour au milieu de leurs concitoyens tessinois, le souvenir d'heures utiles et agréables, passées en communion d'idées, au sein d'une population sincèrement attachée à la commune patrie.

M. *Puenzieux,* chef du service des forêts du canton de Vaud, en l'absence du président, remercie M. le syndic, des paroles bienveillantes qu'il vient de prononcer. Il peut l'assurer que les forestiers garderont bonne mémoire de leurs concitoyens de langue italienne et du Tessin que certains d'entre eux connaissent déjà, sous l'aspect favorable d'un beau pays aperçu dans des circonstances heureuses: du bleu partout, dans le ciel et dans le cœur.

Pendant ce temps les membres du comité local font circuler de nombreuses coupes remplies d'un Asti généreux, offert par la Municipalité. Sur la place voisine „la Piazza della Riforma", la philarmonie luganaise profite d'un ciel plus clément, pour jouer les plus beaux morceaux de son répertoire. Puis, plus tard, réunion familière dans la grande brasserie Walter sur le Quai, en face d'un lac sombre et agité et rentrée au logis pour prendre quelques heures d'un repos certainement bien gagné.

Le lendemain, à 6 heures du matin, tout le monde sur le pont. Notre piroscafo spécial nous attend au port, prêt à partir pour Capolago. Les prévisions de la veille se sont réalisées: le lac et le ciel d'une sérénité parfaite, se confondent en un bleu transparent, ce bleu dont nous rêvions hier soir.

Que dire de la traversée de Lugano à Capolago, sur ce lac aux contours si bizarres, aux aspects si variés déjà tant chanté! Dans le fond, à l'est de Capolago, se dresse le Monte Generoso, refoulé par les Alpes jusque dans la plaine Lombarde et que nos concitoyens tessinois appellent avec orgueil le Righi de la Suisse italienne. C'est de là que part la ligne du Generoso que nous allons prendre, pour nous élever doucement jusqu'au sommet de la montagne. Trois trains chargent successivement les membres de la Société et l'ascension commence, au-dessus des maisons, des clochers aux formes exotiques, du lac, qui s'enfoncent sous nos pieds. Nous atteignons en peu de temps la station de San Nicolao, agréablement située dans un pli de terrain, au milieu de chataigniers séculaires. Puis, plus haut, la station de Bellavista qui dessert l'hôtel Monte Generoso et plus haut encore, après une rampe un peu forte, escaladée sans effort, le terme de notre course, la „Vetta" du Monte Generoso.

De là, en 10 minutes, retrouvant nos jambes de forestiers, nous franchissons la distance qui nous sépare du sommet où nous attend une des vues les plus belles que l'on puisse rêver et qu'aucune description ne saurait rendre. Notre collègue *von Seutter,* perché sur une pierre, déroule devant nous le panorama magique qui nous entoure. Notre regard après s'être élevé jusqu'aux cîmes neigeuses du rempart des Hautes Alpes bordant l'horizon à l'ouest, au nord et à l'est, redescend de terrasse en terrasse jusqu'au lac de Lugano, enchassé là

comme un précieux joyau, pour se perdre ensuite au sud, dans la vaste plaine du Pô, avec sa multitude de villes et villages, étincellants au soleil.

Mais voilà 10 heures. Le programme est là qui nous attend. Il faut quitter tout ça pour redescendre au restaurant du Generoso Kulm, où doit avoir lieu la séance.

La grande salle décorée en notre honneur a peine à contenir tout le monde et l'on est obligé de se serrer les coudes autour des tables qui laissent supposer une agréable suite aux discussions qui vont naître.

La séance est ouverte à 10 heures par M. *Simen,* conseiller d'Etat du Tessin, qui, dans l'éloquent discours dont nous donnons ci-dessous la reproduction, salue les forestiers suisses accourus de toute part, à l'appel de leurs collègues tessinois.

Messieurs et chers Confédérés,

Vingt-deux ans se sont écoulés depuis que la Société des forestiers suisses a tenu une de ses assemblées dans notre canton.

C'était en septembre 1873, à Locarno, sur les rives de ce beau lac Majeur dont l'azur de l'eau aussi clair et riant que l'azur du large horizon qu'elle reflète, n'est pas un des moindres attraits de notre pays, au fond de cette pittoresque Vallée Maggia que l'on parcourt toujours avec une nouvelle sensation de plaisir; la société avait à sa tête cet infatigable pionnier de la restauration forestière qui fut M. Weber, directeur du Gothard, et la réunion était présidée par M. Varenna, avocat, un des plus éminents parmi nos magistrats.

Ces vaillants, ainsi que tant d'autres qui leur faisaient couronne, ne sont plus parmi nous: ils ont accompli leur mission, puis comme le bon laboureur qui arrivé au bout de sa tâche s'assied et se repose, ils sont entrés dans le repos éternel. Honneur à leur mémoire et qu'un sentiment de reconnaissance s'élève de nos cœurs pour l'œuvre qu'ils ont accomplie.

Depuis ce temps-là, Messieurs, nous pouvons le constater avec satisfaction, cette œuvre a marché. Les efforts de ceux qui nous ont frayé le chemin, nos efforts à nous-mêmes ici présents, et ceux de tous les hommes de bonne volonté qui dans tous les pays civilisés consacrent leur intelligence et leur travail à la protection et au développement de la culture forestière, n'ont pas été stériles. Dans notre Suisse nous en suivons les empreintes toujours plus puissantes dans la législation fédérale, qui éveille et stimule l'activité des legislations cantonales.

Considérons en effet quel bon chemin nous avons parcouru depuis lors, en prenant pour point de départ l'art. 24 de la Constitution fédérale de 1874 lequel attribuait à la Confédération le droit de haute surveillance sur la police des endiguements et des forêts dans les régions élevées, en lui donnant pour tâche de concourir à la correction et à l'endiguement des torrents ainsi qu'au reboisement des régions où ils prennent leur source, et de pourvoir à l'entretien de ces ouvrages et à la conservation des forêts existantes.

C'est grâce aux providentielles dispositions de cet article et de la loi fédérale du 24 mars 1876 qui en a réglementé l'application, que des grands travaux de boisement et de reboisement ont pu être exécutés dans les régions plus élevées concouremment avec les corrections de rivières et de torrents, afin de réparer les dommages causés par l'incurie ou par l'impuissance et de prévenir leur renouvellement.

Et c'est encore grâce à elles que nous pouvons aujourd'hui constater, avec un sentiment bien légitime d'orgueil, comment une nation aussi petite que la nôtre, aussi limitée dans ses ressources, a pu consacrer à ces travaux des sommes relativement très importantes. La Confédération avait déboursé à la fin de 1894, pour subventions aux endiguements et corrections une somme de 8 millions de francs et plus d'un million pour subventions aux travaux de reboisement et de défense (fr. 184,000 dans la seule année 1894).

Et l'idée a si bien marché que nous voici à la veille de voir ce même art. 24 de la Constitution modifié et élargi dans le sens que ses effets bienfaisants se trouveront étendus à tout le territoire de la Confédération, sans différence entre régions plus ou moins élevées, ce qui amènera l'unification complète de la législation forestière et augmentera notablement la somme des subventions à accorder.

Le mérite de cette innovation revient encore à notre société qui en avait pris l'initiative en 1888 et, rebutée une première fois, malgré l'appui du Conseil fédéral, va maintenant voir sa persévérance couronnée de succès, ayant déjà eu gain de cause au Conseil des Etats et ne pouvant tarder à l'avoir aussi au Conseil national.

Aussi, Messieurs, pouvons-nous autant nous réjouir de ce qui a été obtenu que de ce que nous comptons obtenir encore, dans le but d'étendre toujours mieux le respect et le progrès de la sylviculture, facteur si essentiel de la richesse et de la prospérité nationales.

Qui oserait aujourd'hui contester la haute influence d'une bonne sylviculture sous le double rapport économique et hygiénique, par les ressources inépuisables qu'elle fournit à l'exploitation rationnelle, par la résistance victorieuse qu'elle oppose aux bouleversements destructeurs de la nature et par l'action déterminante qu'elle exerce sur la régularisation du climat et le maintien de l'humidité, sur la conservation et l'amélioration du sol?

Pour ce qui est de notre Tessin, Messieurs, s'il en est parmi vous qui aient parcouru nos montagnes à l'époque où la célébration de cette fête nous ramène, ou qui aient autrement eu connaissance des conditions d'alors, ils devront reconnaître, j'ose le dire, que chez nous aussi l'idée de la sylviculture rationnelle a notablement progressé.

Il existe encore des préjugés et des lacunes, mais la loi est mieux respectée et la parole des hommes de bon conseil plus écoutée. On regarde bien encore notre excellent personnel forestier avec une certaine défiance, mais il n'est plus considéré comme l'ennemi juré des intérêts de la terre et de ceux qui doivent en vivre. On se rapproche de lui,

on l'écoute, on l'applaudit même, assez souvent on suit ses conseils, et on finit par s'en trouver bien.

Que ce langage qui a l'air de se contenter trop facilement de peu, ne vous étonne point, Messieurs: pour juger exactement des conditions d'un pays, il faut tenir compte de toutes les circonstances qui concourent à les former. Le Tessin a joui jusque bien avant dans ce siècle de la plus complète liberté, disons mieux, d'une vraie anarchie, en matière d'utilisations forestières. On avait des lois insuffisantes et celles-ci étaient mal observées: point de personnel pour la surveillance. L'avidité du gain immédiat aidant, il arriva une période fatale des coupes insensées: on exportait bon an mal an pour un million de francs en bois, sans compter ce qui était consommé à l'intérieur, et là où ce vandalisme avait passé, plus rien ne repoussait. Des alluvions terribles ne tardèrent pas à faire comprendre tout ce qu'il y avait eu de coupable et d'irréparable dans une telle frénésie. Les ravages s'accumulant aux ravages, forcèrent tout le monde à reconnaître qu'on avait été trop loin.

Peu de temps après surgissait la nouvelle législation forestière fédérale sur laquelle vint se greffer notre législation cantonale. On créa un inspectorat avec des inspecteurs d'arrondissement et des sous-inspecteurs. On imposa la coupe rationnelle, le reboisement, le respect de ce qui devait être respecté. Toute concession de coupe fut subordonnée à l'obligation des cultures et à la défense du pacage. Outre cela on s'appliqua à exécuter des travaux de défense et de reconstitution partout où le besoin s'en faisait le plus sentir.

Le Tessin est certainement le canton qui a le plus largement profité des subventions fédérales en faveur de ses forêts; cela prouve qu'il en avait le plus besoin, c'est vrai: mais cela prouve aussi qu'il a fini par comprendre son intérêt et son devoir.

Sur le total de fr. 2,145,924 représentant le montant des travaux exécutés sur toute l'étendue de la zone forestière fédérale, avec subvention de la Confédération, dans la période de 1880 à 1894, le Tessin figure pour fr. 581,435, soit presque les $^3/_{10}$^{mes}. Et sur le total des subventions fédérales dépassant de quelque peu un million de francs, le Tessin a obtenu pour sa part plus de 330 milles francs, soit tout un tiers à lui seul.

Le canton accordant de son côté une subvention du 20$^0/_0$, de bien beaux et bien utiles travaux ont ainsi pu être exécutés; dans les seules vallées de Colla et Capriasca, que vous visiterez demain, il a été dépensé de 1881 à 1889 fr. 41,809 et de 1890 à 1894 fr. 266,306, ensemble fr. 308,115, et comme pour ces travaux la préférence fût donnée, naturellement, aux travailleurs du pays, un grand avantage a pu être obtenu, celui de mettre un frein à l'émigration, qui n'est pas toujours une rose sans épines, ni un tableau sans ombres, et de garder la population masculine au pays. Ces avantages ont fini par être tellement compris et appréciés que, loin de faire opposition aux travaux encore en projet, les populations de cette contrée demandent de les voir continuer.

De 1887 à 1894, dans la Vallée Leventina on a pu exécuter pour fr. 101,359 de travaux de défense contre les avalanches. Cette année même, par une chute extraordinaire de neige et d'avalanches, on a pu faire la constatation que ces ouvrages avaient magnifiquement fonctionné et résisté.

En fait de plantations, nous pourrions vous en montrer quelques-unes qui, exécutées presque contre le gré des intéressés, au milieu de vives oppositions et d'une complète défiance, ont splendidement réussi et sont aujourd'hui considérées avec joie et reconnaissance par ceux qui n'en voulaient pas entendre parler: citons le reboisement au-dessus de Sonogno, tout au fond de la Vallée Verzasca. Il y avait là un village menacé à chaque instant par les éboulements de la montagne surplombante; ce village est aujourd'hui solidement protégé pár une végétation superbe.

Comment nous procurons-nous ce qu'il faut pour nos cultures? Avoir en abondance des plants de bonne qualité, d'acclimatation facile et de prix minime, tel était le problème: il a été heureusement résolu par l'établissement de pépinières.

Il y en a un peu partout, dans les diverses parties du pays, à des altitudes différentes, appropriées aux différentes essences.

Les premiers essais remontent à l'année 1878: 3 pépinières de la surface totale de 2235 mètres carrés furent le point de départ. Dix ans après on en comptait 6 avec 12,361 m^2. Aujourd'hui nous en avons 25 avec près de 70,000 m^2. La dépense est d'énviron 20 milles francs, balancée par les recettes. On a tiré de ces pépinières pour être mis à demeure plus de 5 millions de plants, dont presque 1 million par an dans les trois dernières années.

C'est par ce système que nous espérons arriver graduellement à reconstituer nos forêts et à augmenter leur rendement: la moyenne des ventes de bois dans la période de 1877 à 1891 a été évaluée à francs 103,829, elle est montée à fr. 158,582 en 1892, à fr. 120,917 en 1893, à fr. 140,609 en 1894. N'est-il pas permis de voir là une amélioration représentant le premier fruit d'un travail persévérant?

Certes, nous avons encore bien des difficultés à vaincre: il reste encore beaucoup à faire; mais les résultats obtenus, quelques lents qu'ils soient à arriver, nous autorisent à compter sur la réussite finale. Le nombre de ceux qui y travaillent s'accroît tous les jours. Notre inspectorat forestier fait preuve du zèle le plus louable et sait gagner la confiance; quant aux sous-inspecteurs, si leur nombre a été diminué, leur salaire a été par contre amélioré afin qu'ils aient à consacrer tout leur temps à l'accomplissement de leur tâche; ce qui signifie une réelle amélioration. Nous nous occupons aussi à généraliser la formation de gardes-forestiers.

Les autorités travaillent de bon cœur: les lois sont appliquées avec une ferme modération qui ne laisse point de place ni à la faiblesse, ni au désordre.

Les populations en viennent à apprécier toujours davantage la valeur des forêts et à comprendre que le bien-être particulier et le bien-être général y sont intimement liés.

Nous devons encore lutter contre deux grands ennemis: les utilisations abusives et la chèvre. Ce sont des intérêts mal entendus et surtout mal exercés, mais ce sont toujours des intéréts. On en viendra à bout avec le temps, mais il faudra un grand et patient travail de persuasion. On ne peut pas supprimer la chèvre qui est la seule ressource de beaucoup de pauvres familles: la chèvre est la vache du pauvre, c'est vrai. Mais il faut en règlementer le parcours, empêchant le vagabondage. Nous avons une loi qui ordonne la réunion des chèvres de chaque commune en troupeau sous la garde d'un surveillant spécial: peu à peu l'application s'en fait.

Quant aux productions accessoires, on s'en préoccupe aussi; on n'oublie pas que leur règlementation doit fournir la base pour le travail si difficile du rachat des servitudes et de l'établissement des plans d'amènagement. On n'a presque rien fait jusqu'à présent, car il faut toujours aller au plus pressé, mais cela va venir. C'est d'autant plus nécessaire qu'il faut établir bien nettement la ligne de démarcation entre les forêts et les pâturages, deux grands intérêts qui ne doivent pas être sacrifiés l'un à l'autre, mais qui doivent au contraire se donner la main et contribuer chacun pour sa part à la prospérité commune.

Je vous ai donné, Messieurs, un pâle aperçu de notre situation: je voulais tout simplement vous démontrer que l'idée marche, que notre cause, qui est la cause de l'intérêt populaire bien entendu, gagne du terrain aussi chez nous. *E puor si muove,* malgré tous les obstacles et toutes les difficultés. La population modifie peu à peu ses préventions et ses préjugés; quant aux autorités je crois pouvoir vous assurer qu'elles continueront à agir dans le bon esprit qui les a animées jusqu'ici, à tenir compte des données de la science et des avis de l'expérience, à faire tout ce qui dépend d'elles pour la protection et la sauvegarde de nos forêts, pour maintenir les proportions nécessaires entre la surface boisée et l'étendue du territoire. Nous comprenons cet auteur qui a écrit que la bonne culture forestière donne une idée exacte de la sagesse et de la prévoyance des gouvernements.

Vous connaissez maintenant, Messieurs et chers Confédérés, les conditions et les intentions du canton au nom duquel je suis heureux de vous appeler aujourd'hui les bienvenus. Votre réunion au milieu de nous ne pourra que fortifier nos bonnes intentions et amener de bons résultats.

Votre séjour dans la belle Lugano, au bord du Ceresio aux eaux de lapis, au pied du sévère et pourtant si opulent Salvatore; votre passage sur ce Generoso si splendidement beau, placé ici par la Providence comme la pierre d'alliance entre la Méditerranée et les Alpes; la visite que vous ferez demain à la Vallée Capriasca dont les flancs ravinés et les éboulis menaçants ont été consolidés et reboisés si heureusement par les travaux que votre science a inspirés et conduits; tout cela ne peut manquer de laisser une trace profonde et durable qui donnera essor à de nouveaux progrès.

C'est ainsi que les idées marchent et triomphent pour le bonheur et pour l'utilité des peuples.

Soyez donc doublement les bienvenus, chers Confédérés: pour le plaisir et l'honneur que vous faites à notre Tessin; pour le bien que vous venez y semer.

M. Varenna nous disait, il y a 22 ans, que la meilleure manière de se montrer reconnaissants envers la Confédération pour l'aide qu'elle nous avait donné dans les terribles alluvions de 1868 était de nous occuper de l'endiguement de nos fleuves et torrents et du reboisement de nos montagnes dénudées, car il ne suffit pas de réparer le mal quand il est arrivé, mais il faut prévenir et supprimer les causes qui le produisent.

Je recueille cet enseignement aujourd'hui, pour affirmer que nous en avons tenu compte dans la mesure du possible; et nous continuerons de même pour montrer aussi notre profonde reconnaissance à la Confédération qui nous a été si large de son puissant appui: qu'aurait pu faire le Tessin seul dans ce domaine s'il n'avait pu compter sur la Confédération?

Permettez-moi d'y ajouter, Messieurs, la sincère conviction que le retour des forestiers suisses au milieu de nous — retour qui rappelle en quelque sorte celui des hirondelles au printemps soulevant la joie la plus vive dans les maisons préférées — nous aidera à compléter l'œuvre commencée, de sorte qu'en revenant une autre fois, plus tard, vous puissiez nous rendre encore ce témoignage que nous ambitionnons: que le Tessin travaille en bon Suisse pour se rendre digne en tout de la Confédération et de ses chers frères Confédérés.

C'est dans ces sentiments, Messieurs, que j'ai l'honneur de déclarer ouverte l'assemblée de la Société forestière suisse de 1895.

On passe ensuite à la discussion des affaires de la Société. Le Bureau choisi comme secrétaires de la réunion MM. *von Seutter* et *Decoppet* et comme scrutateurs MM. *von Moos* et *Turtaz*.

Font excuser leur absence: MM. *Landolt, Roulet, de Greyerz, Felber, Bandi, Tödtli, Schwytzer, Bühler* (Lucerne), *Fenk, Arnold* (Soleure), *Steinegger, Hans Landolt, Rossi, Meyer, de Reynold, de Blonay, de Luze, du Pasquier* et *Moreillon*.

MM. *Schuberg* et *Demontzey,* membres honoraires expriment le regret de ne pouvoir assister à la réunion. Le dernier s'y fait représenter par son ouvrage „L'extinction des torrents en France par le reboisement" qu'il adresse gracieusement à la Société. Le Comité permanent est chargé de placer cet ouvrage dans la Bibliothèque de la Société et de remercier le vaillant reboiseur français au nom de ses collègues suisses.

Vient ensuite la présentation des nouveaux membres. Les 11 candidats suivant sont nommés à l'unanimité membres de la Société: MM. Gaetano *Ferrari* à Cagialla, *Guyer*, Jacob, *Meyer,* Jacob, *Schuhmacher* et *Burger,* tous 4 à Laufon, *Vassalli Della Gada* à Riva St. Vitale, *Gobbi,* sous-inspecteur forestier à Piotta, *Scalabrini* à Roveredo, *Pedrini*, sous-inspecteur forestier, Faido, *Bleuler* à Zollikon et *Verdaro,* sous-inspecteur forestier à Balerna.

En l'absence du président du comité permanent, M. *Liechti* donne lecture du rapport sur l'activité de la Société durant l'exercice 1894/95:

„Votre comité permanent a l'honneur de vous présenter le rapport réglementaire sur son activité durant l'année 1894/95.

Les fonctions que nous revêtons étaient, jusqu'il y a quelques années une véritable sinécure. Aujourd'hui elles ont changé de nature et d'importance dans une mesure telle que nous nous voyons obligés de réclamer votre indulgence, dans le cas où les études des questions que vous nous avez renvoyées, n'aurait pas été poussée assez loin.

Nous commencerons par les données statistiques habituelles.

Au mois de février 1894 le catalogue des membres accusait:

en membres honoraires	5
en membres actifs suisses	271
en membres actifs étrangers	9
soit un total de	285

Au mois de février 1895, il accuse

en membres honoraires	5
en membres actifs suisses	274
en membres actifs étrangers	9
soit un total de	288

L'augmentation est faible mais elle est préférable au „statu quo".

Résultats de l'exercice financier

recettes (solde et cotisation) . .	fr. 2105. 90
dépenses	„ 1939. 86
solde au 30 juin 1895	fr. 166. 04

Jamais, sachions nous, la société ne s'est trouvée dans une situation financière aussi voisine de la misère. Il y aura lieu d'examiner s'il ne serait pas opportun de réclamer des membres de la société, une cotisation supplémentaire ou extraordinaire qui rétablit la caisse dans un état un peu plus prospère.

Fonds de Morsier.

Au 30 juin 1894 il se montait à	fr. 5491. 30
au 30 juin 1895 il se monte à .	„ 5648. 05
il a donc augmenté de	fr. 156. 75

et nous donne une somme disponible de fr. 648. 05.

Le Comité permanent a tenu trois séances, les 5 janvier et 4 juin à Berne et le 4 août à Lugano. A celle du 4 juin à Berne assistaient MM. *Baldinger* et *Biolley*, adjoints au Comité pour l'étude de la question de la participation de la société à l'exposition de Genève.

Le „Journal forestier" a continué à paraître régulièrement. Ensuite d'une convention nouvelle, passée avec les éditeurs Schmid-Francke et Cie., l'impression du Journal a été transportée à Berne. Ce qui a engagé votre comité à modifier l'état précédent, c'est, d'abord les propositions avantageuses des nouveaux éditeurs et ensuite le fait qu'il

était préférable à tous les points de vue que ces derniers habitassent la même localité que le rédacteur.

Les résultats de l'enquête sur la situation du personnel forestier subalterne, ont été, suivant votre décision, communiqués à tous les gouvernements cantonaux. Cette question se trouverait ainsi momentanément liquidée.

La société avait, dans sa séance du 20 août à Fribourg et sur la proposition de son comité permanent, chargé ce dernier de provoquer des demandes de subsides sur le solde disponible du fonds Morsier. Les publications faites n'ont donné aucun résultat. Nous pensons qu'il serait bon de refaire prochainement un essai, et dans le cas où celui-ci resterait encore sans résultat pratique, de revoir toute la question et d'attribuer un autre emploi à la somme que nous avons à disposition.

Le Comité a soumis les statuts à une révision partielle. Il n'a pas cru devoir bouleverser ce que nous possédons, pensant qu'il n'était pas nécessaire pour une société comme la nôtre, d'être gênée par une réglementation trop compliquée, mais préférable de mettre simplement nos statuts actuels en harmonie avec l'état de fait résultant de décisions antérieurement prises par la société. Notre collègue Liechti, vice-président du Comité est chargé de présenter un rapport verbal sur cette question. Vous voudrez bien aussi décider si les nouveaux statuts devront être imprimés et envoyés à chaque membre de la société.

Le choix du canton qui devra recevoir la société en 1896 a placé le Comité dans une situation embarrassante. D'un côté, il lui semblait naturel que la société eut ses assisses annuelles dans la ville qui aurait l'honneur de présenter au public l'exposition nationale de 1896, d'autant plus qu'elle n'y avait jamais siégé, d'un autre côté, l'absence complète de forêts dans le canton de Genève lui faisait craindre que cette idée ne fût pas du goût de tout le monde. Après discussion, il fut décidé que le Comité après avoir pressenti le canton de Genève, chercherait à être reçu par un des cantons de Bâle-ville, Bâle-campagne ou Lucerne et qu'on laisserait l'assemblée de 1895, juger en dernier ressort. Il fut procédé ainsi: Bâle-ville refusa pour des raisons dont nous ne pouvons méconnaître la valeur, Bâle-campagne ne répondit pas et Lucerne exprima tout le plaisir qu'il aurait à recevoir les forestiers suisses en 1896 ou 1897. Il s'agit donc aujourd'hui de choisir entre Genève ou Lucerne. Le Comité, dans sa grande majorité, est favorable au premier de ces cantons, pensant que l'excursion traditionnelle en forêt pourrait être remplacée par exemple par l'ascension très intéressante du Salève. Dans le cas où Genève serait choisi, nous vous proposerions comme président M. le conseiller d'Etat *Dunant* et comme vicepréssident M. l'inspecteur *Mallet*. Si c'était Lucerne qui rassemblat sur lui la majorité des suffrages, nous proposerions M. le conseiller d'Etat *Vogel* à Lucerne et M. *Schwitzer*, inspecteur à Lucerne comme vicepréssident.

Dans son rapport de 1894 et au sujet de la participation de la société à l'exposition de Genève, le Comité vous disait qu'il n'avait su „percevoir ce qu'elle pourrait exposer, étant donné son champ d'activité“

M. *Baldinger* s'éleva contre cette manière de voir empreinte d'un cachet marqué d'immobilisme et proposa que la société participât à l'exposition. Son opinion appuyée par M. Biolley, prévalut et ces deux collègues furent adjoints au Comité pour étudier la question.

Dans la séance du Comité du 7 juin, à laquelle ils assistèrent, ces MM. avouèrent n'avoir pas trouvé la solution qu'ils espéraient et qu'il était en effet difficile à la société de présenter quelque chose qui lui fit honneur. Néanmoins il fut décidé qu'elle exposerait quelques tableaux graphiques accompagnés d'une brochure et qu'elle chercherait les moyens de remplir la tâche qui, en désespoir de cause, lui avait été endossée, par le comité du groupe 41, de travailler à l'établissement d'un Diorama, représentant des travaux importants de consolidation de terrain dans les Alpes.

Votre Président, Messieurs, s'est adressé pour obtenir les subventions nécessaires à l'exécution de ce dernier projet, au Département fédéral de l'Agriculture et au comité centrale de l'exposition, qui, tous deux, refusèrent. Le diorama, auquel nous attribuions une grande valeur d'attraction sur le grand public, ne verra donc pas le jour.

Votre comité n'a reçu aucune réponse au sujet des pièces qu'il avait transmises au Conseil fédéral, concernant l'amélioration et l'extension du programme de l'Ecole forestière fédérale.

La société des marchands de bois de Zurich avait adressé au comité permanent une requète, tendant à obliger les administrations propriétaires de forêts à cuber les bois sous écorce. La question a été discutée par le comité qui vous propose de transmettre cette question à la Direction de la station d'expérimentation forestière fédérale, avec prière de l'étudier dans ses côtés pratiques.

La question de l'uniformité à donner aux comptes rendus forestiers des cantons, soulevée par M. Baldinger, a été l'objet d'une sérieuse discussion. Le comité, d'accord avec l'auteur de la motion, a trouvé qu'il n'était ni opportun, ni prudent de discuter et de trancher cette question, avant qu'on soit fixé exactement sur les vraies conséquences de l'extension de la juridiction forestière fédérale à toute la Suisse. Cette affaire serait donc provisoirement retirée du programme de la Société.

Enfin le comité, en réponse à la motion de notre collègue Müller à Meyringen, tendant à prendre des mesures d'ensemble pour l'assurance du personnel employé aux travaux alpestres, a envoyé une circulaire aux administrations dont les forêts sont situées dans la zone, mais n'a reçu jusqu'ici que peu de réponses. La question reste donc ouverte.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport, MM. sans vous avertir que le comité permanent a, dans le courant de l'année, admis six nouveaux membres: Messieurs *Turtaz, Pillichody, de Luze, Welti, Thomann* et *Bürchler-Berchtold,* et sans vous rappeler le souvenir des membres *Pedroli, Beek-Leu, Wethli* et *Bruppacher* que la mort est venue arracher à leur activité et à l'affection de leurs familles et de leurs amis.

Rendons leur nos devoirs et donnons leur une suprême marque de notre sympathie et de nos regrets, en nous levant tous de nos sièges.

Au nom du Comité permanent:
le Président, ROULET. "

Après cette lecture, la discussion est ouverte sur le rapport du Comité permanent.

M. *Baldinger* regrette vivement la réponse faite par le Département fédéral à la demande d'une subvention pour le diorama que la Société comptait exposer à Genève en 1896. Selon lui, l'affaire devrait être reprise en envoyant une délégation du comité permanent auprès de qui de droit; celle-ci insisterait sur ce fait que la subvention demandée serait accordée à la Société des forestiers suisses et non à l'Exposition nationale de Genève.

Sur la demande de M. Liechti, M. *Puenzieux* renseigne l'assemblée sur ce qui a été fait: le comité ayant demandé au Département fédéral un subside de fr. 4000 pour la construction d'un diorama, il lui fut répondu que le groupe 41 (sylviculture) était déjà subsidié comme tel et que le chiffre de 1 million voté par les chambres fédérales l'avait été sous la réserve expresse qu'il ne serait plus rien accordé à quel titre que ce soit. Le comité permanent s'adresse alors au comité central à Genève, mais sans plus de succès. M. Puenzieux estime également qu'il serait bon de revenir à la charge auprès du Département fédéral.

La proposition Baldinger est acceptée par 55 voix contre 10.

L'assemblée décide ensuite de faire reporter sur une carte au 1 : 250,000 les localités où la Société s'est réunie annuellement dès sa fondation et d'indiquer en même temps, en regard, les sujets mis en discussion. Cette carte donnerait ainsi une idée de l'activité de la Société et figurerait à l'Exposition de Genève. MM. *Biolley* et *Puenzieux* sont chargés de faire le nécessaire.

La première partie du rapport du comité permanent est adopté à l'unanimité. Puis le secrétaire-caissier donne connaissance des comptes de la Société. Il signale une baisse des fonds de plus en plus critique et dépeint sous un jour fort sombre, la situation de la caisse qui ne contient plus que 166 fr. et quelques centimes, L'année 1894 lui a été particulièrement onéreuse: la Festschrift, le cadeau à M. Landolt, le remaniement du Journal, l'organe de la Société, en sont plus particulièrement la cause. Il faudra chercher les moyens de parer à cet état quelque peu inquiétant.

M. *Häusler,* en remplacement de M. Biolley, rapporte au nom des réviseurs. Les comptes ont été reconnus exacts et peuvent être approuvés avec remerciement. Il serait à désirer qu'à l'avenir le comité présente un budget qui puisse être discuté par l'assemblée. D'autre part, en ce qui a trait au Journal, les réviseurs demanderaient qu'il ne soit plus payé pour envoi d'articles, des honoraires inférieurs à fr. 5.

M. *Merz* ajoute qu'un essai de budget pour 1896 prévoit un déficit de 500 francs. Comment remédier à la chose et empêcher à la caisse d'entrer dans l'ère des déficits? Sera ce en élevant la cotisation annuelle? Le remède pourrait être encore pire que le mal et amener la démission de quelques membres. Ne pourrait-on pas plutôt demander un subside à la Confédération, ainsi que le font d'autres sociétés similaires? Si non il faudra bien se résoudre à augmenter la cotisation et la porter peut-être à fr. 7.

Ces diverses propositions sont votées à l'unanimité et le comité permanent chargé de faire le nécessaire. Puis les comptes acceptés avec remerciements.

Les réviseurs des comptes pour 1896 seront MM. *Merz* et *Biolley*.

M. le Dr *Fankhauser* expose la situation du Journal. Les frais seront sensiblement les mêmes en 1896 que cette année; quant aux recettes, le nombre des abonnés a plus que doublé depuis quelque temps et passe de 125 à 350. Les frais faits jusqu'ici ne sont pas inutiles: l'organe de la Société doit nécessairement être à la hauteur de sa tâche. La réclame faite coûte beaucoup et cette augmentation de dépense ne sera couverte que lorsque les abonnés seront en nombre suffisant. M. Fankhauser profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont bien voulu aider la rédaction en lui adressant quelque article et souhaite de trouver toujours un bon accueil, auprès des membres de la Société.

L'ordre du jour amène la discussion sur le *choix du lieu de réunion pour 1896*.

M. *Liechti* informe la société que son comité s'est adressé de différents côtés. On avait proposé Genève, mais craignant que cet endroit ne fut trouvé quelque peu excentrique, surtout venant après Lugano et le canton de Genève ne possédant pour ainsi dire pas de forêts, le comité afin de ne pas être pris au dépourvu, s'est aussi adressé ailleurs. Bâle-Ville pressenti, a refusé disant que la ville, pas plus que l'Etat, ne possède de forêts. Bâle-Campagne accepterait pour 1897. Nous serions également des mieux reçus à Lucerne! Le comité laisse donc à l'assemblée le soin de choisir le lieu de réunion qui lui conviendra le mieux.

La proposition faite par le comité en premier lieu de choisir Genève, la reine du Léman où se tiendront en 1896, les joutes du travail, sous l'œil bienveillant de la patrie, est acceptée à l'unanimité presque sans discussion. Le comité propose alors de désigner comme président de fête M. le conseiller d'Etat *Dunant* et M. *Mallet,* inspecteur forestier, également à Genève, comme vice-président; ce qui est adopté avec prière au comité de faire le nécessaire.

Vient ensuite comme objet à l'ordre du jour, le *Rapport du Comité relatif à la révision des statuts de la Société.*

M. *Liechti,* déclare que le projet demandé au comité dans la réunion de Fribourg est prêt et peut être discuté. Il n'en demande pas moins le renvoi, attendu que la discussion serait des plus difficiles,

puisque l'assemblée n'a pas en main les anciens statuts et qu'elle ne connaît pas encore les nouveaux. Le mieux serait de communiquer le projet du comité au Journal de manière à ce que chacun puisse l'étudier à loisir et le discuter ensuite en connaissance de cause. Cette proposition est acceptée.

M. *Rüedi* rapporte ensuite sur la question „de *l'unification du mesurage des bois sur ou sous écorce*". Le rapporteur commence par déclarer que la discussion qui a eu lieu à ce sujet dans le sein même de la commission, n'a guère avancé la chose et qu'elle a prouvé qu'elle peut donner lieu à bien des controverses. Aussi pour éviter que pareil cas ne se produise aujourd'hui, lui semble-t-il préférable de tâter le terrain, en publiant préalablement le rapport en question dans l'organe de la Société. Ce que l'assemblée s'empresse d'accepter.

M. *Liechti* estime que la station d'essais pourrait rendre ici de bons services, en se renseignant de différents côtés et en pesant le pour et le contre des arguments avancés. Le comité est chargé d'inviter la station des essais forestiers, à mettre cette question à l'étude,

M. *Rüedi* rapporte de nouveau, ou plutôt est prêt à rapporter au nom du Comité sur la question de *l'uniformité désirable dans les comptes-rendus forestiers des cantons.* — Le rapporteur signale pour commencer l'empressement que les cantons ont mis à répondre à la demande qui leur était adressée. Les divers rapports obtenus ainsi ont été utilisés pour établir un projet de compte-rendu qui répondra, du moins le comité l'espère, aux vœux émis à ce sujet. Mais comme la plupart des membres ici présents ignorent de quoi il s'agit, le rapporteur propose la solution intervenue jusqu'ici: l'impression du rapport dans le Journal, ce que l'assemblée s'empresse de nouveau d'accepter.

M. *Liechti* donne ensuite lecture d'une lettre du Département fédéral relative au *Cours sur la chasse,* à donner à l'école forestière. Cette lettre rappelle que la commission de l'Ecole polytechnique a refusé d'entrer en matière à ce sujet. On craint que ce cours ne vienne charger encore davantage, un tableau d'études déjà suffisamment complet. M. Liechti se demande si l'affaire ne pourrait pas être reprise, en créant, non pas un cours obligatoire, mais bien un cours facultatif.

M. *Rüedi*, développe sa manière de voir. Il rappelle la circulaire lancée auprès des forestiers suisses et à laquelle 82 ont répondu favorablement jusqu'ici. Il continuera dans ce sens, mais sans plus vouloir en faire une affaire de la Société. Il est bien persuadé d'autre part qu'une fois ce cours institué, il sera suivi par bon nombre d'élèves de l'Ecole, qu'il soit facultatif ou obligatoire. Pourquoi ne ferait-on pas pour la chasse ce que l'on fait actuellement pour la pêche?

M. *Puenzieux* demande que les membres qui changent d'adresse, en avisent aussitôt le caissier.

On entend ensuite la lecture du travail de M. *Merz* sur *l'aménagement des taillis du canton du Tessin* et en particulier sur le furetage des taillis de hêtre. Cet intéressant travail ayant paru dans le Journal nous ne citons la chose ici qu'à titre de complément.

M. *Baldinger* entretient l'assemblée du traité de commerce avec la France, en ce qui a trait au marché des bois. L'orateur croit qu'il eut été facile d'obtenir des concessions plus grandes que celles faites aujourd'hui. Nous ne pouvons le suivre dans son intéressant exposé: disons seulement qu'il estime que c'est le rôle de la Société des forestiers suisses d'exprimer au Conseil fédéral, combien il est regrettable qu'on n'ait pas mieux tenu compte des besoins de cette branche de notre production nationale et qu'il est à désirer qu'à l'avenir, alors qu'il s'agira de nouveaux traités à conclure, on consulte également là-dessus les forestiers et les gens du métier.

M. *Puenzieux,* dans l'intérêt de la caisse, demande que l'on supprime pour la prochaine réunion, les cartes de légitimation, délivrées aux membres de la Société pour prolongation de la validité des billets de chemin de fer, car on pourra, durant l'exposition, profiter des facilités de transport accordées d'une manière générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à $12^3/_4$ heures.

* * *

On a beau être admirateur passionné de la nature et vouloir s'acquitter consciencieusement jusqu'au bout de ses devoirs sociaux, on n'en est pas moins homme. Aussi pouvons-nous dire hardiment, sans crainte d'être démenti que le second acte de la séance est toujours attendu avec quelque impatience. Et franchement quand le menu est bon et que les vins sont généreux, qui saurait en faire un grief à des gens qui comme les forestiers ont la conscience tranquille et un bon estomac! Inutile de donner ici des détails sur ce modeste banquet. Citons cependant le „vino d'onore offerto dal Consiglio di Stato“ qui vous met au cœur quelques rayons de ce bon soleil du Tessin.

Mais un banquet ne serait pas complet sans les discours qui se succèdent entre la poire et le fromage. M. *Simen*, conseiller d'Etat, en termes émus et vibrant de cette chaleureuse éloquence dont nos „fratelli ticinesi“ ont seul le secret, porte le toast à la patrie. Il est suivi par M. *Curti,* président du Conseil d'Etat du Tessin qui vide son verre en l'honneur de la Société des forestiers suisses et lui souhaite bonheur et prospérité, de la part du peuple tessinois. Puis M. *Franchiotti*, de Novara, à la population suisse, M. *Coaz* au Conseil d'Etat du Tessin, M. *Baldinger* au canton du Tessin, dont les députés aux Etats ont voté l'extension de la zône fédérale, M. *Gallati,* Grand conseiller, à la Confédération, au Tessin, aux forestiers, puis... etc., etc. J'en passe, et des meilleurs.

Mais l'heure avance. Le vin d'honneur du Conseil d'Etat a fait merveille et les plus froids d'entre nous sont devenus de véritables Tessinois, aux phrases ronflantes, aux gestes éloquents. Aussi la descente se fait-elle crânement, les plus ardents à pied, les autres commodément installés dans les voitures du petit chemin de fer par lequel nous sommes arrivés tout à l'heure. A Bella Vista tout le monde en

profite et la descente continue ainsi jusqu'à Capolago. Puis, tour du lac de Lugano, par un ciel qui continue à nous être propice, et retour à notre point de départ, pour finir cette journée si bien remplie, par une soirée familière comme elles le sont toutes.

Et les forêts, me demanderez vous ? Tiens, c'est vrai, nous allions les oublier et pour cause. M. Merz nous a dit que dans les parties inférieures du Tessin et plus particulièrement dans le Sotto Ceneri, il existait autrefois des futaies de hêtre et de résineux qui ont été détruites au siècle dernier ainsi qu'au commencement de celui-ci, grâce aux grandes coupes rases, au parcours illimité, à l'abus des productions accessoires, à quoi il faut encore ajouter les dévastations par le feu. Il faut cependant faire une exception en faveur des taillis existant dans la région basse, soit de 300 à 1000 m qui se trouvent encore aujourd'hui en plus ou moins bon état, grâce surtout au climat et à l'exposition. Un coup d'œil jeté en passant nous a permis de constater qu'au-dessus de la région occupée par les taillis, il n'existe que fort peu de forêts. En réalité nous y trouvons, dans la zône supérieure, quelques rares bouquets de hêtre — les Meriggi — laissés sur les parties pierreuses du pâturage, à proximité des chalets et qui servent d'abri pour le bétail. Cette zône supérieure, d'une étendue souvent considérable, n'est pas à vrai dire complétement dépourvue de végétation ligneuse. Nous y voyons en effet, surtout sur le versant Nord, de grandes surfaces occupées par les derniers vestiges des anciennes futaies de hêtre, formant aujourd'hui des taillis. Ceux-ci se maintiennent avec une grande vigueur et repoussent avec une facilité admirable. Aussi en abuse-t-on positivement et le furetage auxquel ils sont soumis ne rappelle-t-il en rien ce que l'on est convenu de désigner de la sorte. La tâche de l'administration forestière consiste plus particulièrement ici, à chercher à conserver ces taillis furetés et à les transformer autant que possible en taillis sous futaies ou mieux encore en futaies.

* * *

Le lendemain 6 août une interminable file de véhicules de tout genre nous conduisent au village de Tesserete, à la sortie du Val Colla, vallée première du Cassarate. Nous visitons en passant la pépinière appelée à fournir les plants pour le reboisement et que chacun se plaît à reconnaître fort bien tenue. Puis de là, pédestrement, nous gravissons insensiblement le versant droit de la vallée, jusqu'à Bidogno, où la Municipalité du lieu nous attend avec le verre de l'hospitalité. Un sentier que nous prenons là nous conduit en une $^1/_2$ heure dans la vallée de Bidogno, vallée latérale du Cassarate, sur les versants de laquelle nous voyons s'étager, les différents travaux de correction et de reboisement entrepris dernièrement et que nous venons visiter aujourd'hui.

MM. *Merz* et *von Seutter* nous donnent à ce sujet une foule de renseignements intéressants que nous ne pouvons malheureusement pas reproduire ici, mais qui, nous l'espérons, paraîtront un jour dans le

Journal. Remontant lentement aux travers des cultures, nous atteignons le sentier qui nous mène dans le vallon latéral dei Forgnoni où nous voyons également toute une série de barrages en maçonnerie, de murs de soutènement et de clayonnages, que rend d'une façon très heureuse la photographie prise par M. *Puenzieux* et qui paraît en tête de ce numéro du Journal. Redescendant ensuite dans la vallée principale, nous traversons la „Cava delle Piode“ et nous dirigeons de là vers la forêt à châtaignes où nous attend le frugal repas „alla montanara“ prévu au programme.

Décidément les Tessinois font bien les choses et ce repas à la montagnarde, suffirait à plus d'un citadin, même gourmet. Aussi les forestiers lui font-ils l'honneur qu'il mérite. M. l'avocat *Correcco* nommé major de table, s'acquitte de sa besogne avec une ardeur, couleur locale. Il commence par donner la parole au maître d'école de Bidogno qui vient, au nom des gens du pays, souhaiter la bienvenue à la Société forestière. Quelque peu émotionné en commençant son discours, notre brave magister reprend bientôt son aplomb et pour un peu ne s'arrêterait plus, si le major de table ne lui coupait subitement la parole. M. *Liechti* qui lui succède, porte son toast au Tessin et à M. le conseiller d'Etat *Simen*. Celui-ci pris à partie, vide son verre à l'esprit de solidarité qui fait de grandes choses et qui doit aller au-dessus des diversions passagères qui nous séparent par moment, M. *Merz,* au progrès obtenu dans les reboisements et rappelle que les forestiers, il y a dix ans, étaient reçus à coups de pierres dans cette vallée qui les reçoit aujourd'hui avec du vin d'honneur, M. *Puenzieux* à la jeunesse tessinoise qui profitera de l'œuvre de ses devanciers, M. *Kramer* qu'à notre grande honte nous n'avons pas compris, etc., etc. Et pour finir, un brave citoyen tessinois sorti des rangs des spectateurs, qui dans un langage imagé, accompagné de gestes dangereux pour notre vice-président, veut également vider son verre en l'honneur de quelqu'un et le boit aux cantons primitifs, Uri, Schwytz, Unterwald, Guillaume Tell et Gessler!

Après cette halte nous coupons au court sur le petit village de Corticiasca, perché au bord d'une ravine qui va sans cesse en s'augmentant et pour laquelle il existe également un projet de correction et de reboisement qui sera mis sous peu à exécution. Le sentier que nous prenons ensuite nous amène enfin dans la vallée et de là à la route du Val Colla où nos voitures nous attendent. Puis par Tesserete et Canobbio à la villa Trevano où nous admirons le parc seigneurial qui l'entoure, avec sa riche collection de conifères et de feuillus exotiques, pour rentrer à Lugano, notre point de départ.

Dans la réunion familière du soir, les groupes se constituent pour les excursions facultatives du lendemain. Les uns iront visiter les forts d'Airolo, les forêts protectrices et les travaux de défense contre les avalanches, en dessus d'Albinasca. Les autres préféreront les excursions en bateau sur le lac de Côme et le lac Majeur. Quelques-uns enfin

profiteront des trains de nuit pour reprendre au plus vite leur besogne de tous les jours.

C'est la fin de la partie officielle et le dernier acte de cette réunion du Tessin, si différente de celles qui précedèrent, mais dont nous gardons tous un si bon souvenir.

Le secrétaire français:
Maurice Decoppet.

Protokoll der Versammlung des Schweizerischen Forstvereines im Tessin am 4., 5. und 6. August 1895.

Bei Gewittersturm und prasselndem Regen fuhr am 4. August abends 5 Uhr der vom Gotthard kommende Nachmittagsschnellzug, welcher die Grosszahl der Teilnehmer an der Jahresversammlung des Schweizerischen Forstvereines aus der transalpinen Schweiz ins südliche Tessin führte, auf dem Bahnhof von Lugano ein.

Abends 8½ Uhr war offizieller Empfang des Vereines durch den Stadtrat von Lugano im grossen Gemeindesaale, während unten auf der „Piazza della Riforma" die Stadtmusik konzertierte.

In schwungvoller, begeisterter Rede begrüsste Stadtpräsident Vegezzi den Verein, dessen hohe Bedeutung für das ökonomische Wohl unseres Schweizerlandes hervorhebend. Im Namen des Vereines dankte für den herzlichen Empfang Herr A. Puenzieux, Kantonsforstinspektor von Waadt. —

Drei Tage anhaltender Gewitter hatten die Sommerhitze gekühlt und die Atmosphäre gereinigt.

Morgens 6 Uhr am 5. August bei herrlichem Wetter und frischer Luft fuhr der Extradampfer vom Gestade in Lugano ab, der die Gesellschaft der schweizerischen Forstleute unter dem Damm von Melide durch nach Capolago führte, wo sie durch drei offene Wagen der Generoso-Zahnradbahn aufgenommen und nach kurzer Frist bergwärts nach „Vetta Generoso" gebracht wurde. Sogleich nahm man den letzten Aufstieg zum Gipfel des herrlichen Berges unter die Füsse, um vor Beginn der gewohnten Mittagsnebel die weite Rundsicht auf den Kranz der Alpen einerseits und die gedehnte lombardische Ebene andererseits zu geniessen.

Etwas nach 9 Uhr wurden die Verhandlungen des Forstvereines im Saale des Bahnhofrestaurants „Vetta Generoso" durch den Jahrespräsidenten, Herrn Staatsrat Simen eröffnet, welcher in vorzüglicher Rede den gegenwärtigen Stand des Forstwesens im Tessin kennzeichnete.

Ihre Abwesenheit an der Versammlung haben entschuldigt die Herren Professor Felber, Tödtli, Schwab, Steinegger, Fenk, Stähli (Burgdorf), Arnold (Solothurn), Cunier, Meyer (Laufen), Bandi, Reynold, Schwytzer, Bühler (Luzern), du Pasquier, de Luze, Landolt jun., Moreillon, Blonay und Meyer (Altdorf).

Die Ehrenmitglieder, Herr Demontzey, ancien inspecteur général des forêts, Paris, Herr Forstrat Professor Schuberg in Karlsruhe, und Herr Forstverwalter Walo von Greyerz in Lenzburg, sowie der Präsident des ständigen Komitee, Herr Forstinspektor Roulet drücken brieflich ihr Bedauern aus, an der Versammlung nicht teilnehmen zu können und wünschen derselben den besten Erfolg.

Herr Demontzey schickt dem Vereine sein neuestes Werk „sur l'Extinction des Torrents en France par le reboisement", welche Gabe bestens verdankt wird.

Präsident Simen spricht im Namen der Versammlung die besten Wünsche aus zum guten Erfolg der von Herrn Bundesrat Deucher, dem Vorsteher des schweizerischen Forstwesens, unternommenen Badekur.

Es werden gewählt als Sekretäre der Versammlung die Herren v. Seutter, A. Decoppet, als Stimmenzähler die Herren Turtaz und von Moos.

Neu in den Verein aufgenommen werden die Herren:

1. Gaëtano Ferrari, Cagiallo,
2. G. Meyer, Burgerpräsident, Laufen,
3. Jakob Guyer, Wirt, Laufen,
4. J. Schuhmacher, Burgerrat, Laufen,
5. J. Burger, Burgerrat, Laufen,
6. G. Vasalli della Gada, Riva S-Vitale,
7. Gobbi Giuseppe, Sotto-Ispett.-Forest., Piotta,
8. Scalabrini Achille, Sotto-Ispett.-Forest, Roveredo (Graub.),
9. Pedrini Giuseppe, Sotto-Ispett.-Forest., Faido,
10. Bleuler, Gemeinderat, Zollikon,
11. Verdaro Agesilao, Sotto-Ispett.-Forest., Balerna.

* * *

Es folgt der Rapport des ständigen Komitees, vorgetragen durch Herrn Forstinspektor Liechti.

Herr Baldinger bedauert, dass das eidgenösische Departement einen Beitrag an die Erstellung eines Dioramas für die Ausstellung in Genf verweigert hat, und beantragt, die Versammlung möge dem ständigen Komitee den Auftrag geben, neuerdings mit einem analogen Gesuche an das genannte Departement zu gelangen.

Herr Liechti ersucht Herrn A. Puenzieux die Verhandlungen des ständigen Komitee bezüglich der Genfer Ausstellung der Versammlung mitzuteilen.

Herr Puenzieux liest die Antwort des eidgenössischen Departements auf das Gesuch um einen Beitrag an die Kosten des Dioramas,

worin mitgeteilt wird, der Bundesrat habe beschlossen und erklärt, dass an die Ausstellung in Genf unter keinem Titel mehr gegeben werde, als die schon bewilligte Million. Das ständige Komitee hatte sich darauf an die Ausstellungskommission gewendet, aber auch dort abschlägigen Bescheid erhalten.

Die Versammlung erhebt mit 55 gegen 10 Stimmen den Antrag Baldinger zum Beschluss.

Die Herren Puenzieux und Biolley werden die „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“ von Beginn derselben sammeln, auf der Karte 1:250,000 alle Versammlungsorte des Forstvereines einzeichnen und eine Liste der in jeder Versammlung behandelten Gegenstände beilegen. Dieses statistische Material soll in Genf ausgestellt werden.

Der Rapport des ständigen Komitees wird einstimmig genehmigt.

Der Präsident gibt das Wort dem Vereinskassier, Herrn Puenzieux, der über das Rechnungsjahr 1894 berichtet und den Kassenbestand angibt.

Herr Häusler, namens der Rechnungsprüfungskommission, legt den Rapport derselben ab und beantragt:

1. In Zukunft soll ein Jahresbudget erstellt und 14 Tage vor der Versammlung den Revisoren die Rechnung vorgelegt werden.
2. Honorare unter Fr. 5.— für Einsendungen an die Zeitschrift sollen in Zukunft nicht mehr ausbezahlt werden.

Herr Merz beantragt Genehmigung der Rechnung unter Verdankung an den Kassier, Herrn Puenzieux. Er bespricht das Budget für 1895, das an Ausgaben cirka Fr. 2000. — und an Einnahmen cirka Fr. 1400. — voraussieht. Um den beträchtlichen Unterschied zwischen Einnahmen und Ausgaben auszugleichen, stehen zwei Wege offen:

1. Gesuch an den Bundesrat um Erteilung einer jährlichen Subvention an den Schweizerischen Forstverein in Analogie der anderen derartigen Vereinen schon bewilligten Beiträge.
2. Erhöhung des Jahresbeitrages der Mitglieder.

Herr Merz stellt den Antrag, das ständige Komitee zu beauftragen, den ersten Weg einzuschlagen, und, wenn dem Gesuche nicht entsprochen werden sollte, den Jahresbeitrag auf Fr. 7. — zu erhöhen.

Herr Dr. F. Fankhauser, Redacteur der „Schweizerischen Zeitschrift für das Forstwesen“, erörtert die ökonomischen Verhältnisse derselben, begründet die gemachten Ausgaben und verdankt die ihm in der Redaktion der Zeitschrift durch das Forstpersonal gewordene Unterstützung.

Der Präsident fasst die von den Rechnungsrevisoren (Häusler) und von Merz gestellten Anträge zusammen, welche ohne Oppositon angenommen werden.

Für das Jahr 1896 werden die Herren Merz und Biolley als Rechnungsrevisoren bezeichnet.

Es folgt die Wahl des Versammlungsortes für 1896.

Herr Liechti als Vertreter des ständigen Komitees teilt mit, dass angefragt wurden die Regierungen von Genf, Baselland, Baselstadt und Luzern, worauf folgende Antworten eingingen:

Genf hat wenig Wald, aber die Landesausstellung und ladet ein. Baselland offeriert sich für 1897, Luzern offeriert sich für 1896. Baselstadt hat zu wenig Wald, und kann deshalb nicht einladen.

Auf Antrag Sieber wird Genf als Versammlungsort für 1896 einstimmig gewählt und der Vorschlag des ständigen Komitees angenommen, laut welchem als Präsident der Versammlung Herr Staatsrat Dunant, als Vize-Präsident Herr Forstinspektor Malley bestimmt werden.

Der Präsident ladet das ständige Komitee ein, von diesen Beschlüssen Mitteilung nach Genf zu machen.

Die letztjährige Versammlung in Freiburg hatte beschlossen, das ständige Komitee sei beauftragt, der Versammlung von 1895 im Tessin ein Projekt neuer Vereinsstatuten vorzulegen.

Auf Antrag Liechti wird dieses Traktandum auf 1896 verschoben, weil weder die alten, noch die neuen Statuten zur Hand sind, und die letzteren vorerst zur allgemeinen Orientierung im Vereinsorgan publiziert werden sollen.

Die Sektion Zürich des Vereines für Holzindustrie hatte den schweizerischen Forstverein ersucht, die Initiative zu ergreifen, um in der ganzen Schweiz die einheitliche Messung des Holzes unter der Rinde zu erzielen,

Da im ständigen Komitee ebensoviel Gründe für wie gegen diese Massregel vorgebracht wurden, so beantragt Rüedi, heute noch nicht auf die Angelegenheit näher einzutreten, sondern vorerst den bezüglichen Rapport des Komites in der Zeitschrift zu veröffentlichen. Herr Rüedi glaubt, dass principiell das Holz ohne Rinde gemessen werden soll.

Liechti erweitert den Antrag dahin, es sei die schweizerische Versuchsanstalt einzuladen, die Folgen der Messung unter der Rinde zu untersuchen und festzustellen, was ohne Diskussion beschlossen wird.

Ueber die Vereinheitlichung der kantonalen forstlichen Jahresberichterstattung referiert Rüedi.

Er hat in einem Buche die Berichterstattung der einzelnen Kantone zusammengestellt und am Schluss ein Schema für einheitlichen Jahresbericht beigefügt.

Sein Vorschlag, auch den Beschluss über dieses Traktandum auf nächstes Jahr zu verschieben und vorerst seine Arbeit im Vereinsorgan zu veröffentlichen, wird ohne Diskussion angenommen.

Liechti liest die Antwort des Bundesrates auf die Eingabe des ständigen Komitees wegen Einführung von Jagdvorlesungen an der Forstschule. Das Schreiben lautet dahin, dass mit Rücksicht auf die schon bestehende Ueberladung der Forstschule Jagdvorlesungen höchstens als Freifach eingeführt werden könnten.

Rüedi wünscht, dass diese Angelegenheit ihm zum Austrag überlassen werde, da er bereits im Besitz von 82 Unterschriften schwei-

zerischer Forstleute sei, welche das Begehren des Vereines unterstützen.

Vereinskassier Puenzieux wünscht prompte Mitteilung von Adressenänderungen.

Es folgte nun das Referat Merz über die Buchenniederwaldungen im Tessin, welches nur im Auszug vorgetragen wurde, weil es bereits vollständig in der Zeitschrift publiziert worden war.

Eine Diskussion über dieses Referat ist der vorgerückten Zeit halber nicht mehr möglich. Aus dem gleichen Grunde muss auch das zweite Referat über Val Colla von v. Seutter unterbleiben.

Baldinger spricht sein Bedauern darüber aus, dass der Bundesrat bisher bei den Zollverhandlungen mit dem Auslande es unterliess, sachverständige Forstleute beizuziehen, und macht auf die Unzukömmlichkeiten aufmerksam, welche daraus schon entstanden sind. Er hofft, dass hier in Zukunft Abhilfe geschaffen werde.

Der Präsident erklärt die Verhandlungen geschlossen, und die Versammlung erhebt sich, um den Saal auf einige Minuten freizugeben, während welcher er zum Bankett hergerichtet wird.

Beim Bankett, dem auch Staatsratspräsident Curzio Curti beiwohnte, wechselten die Reden in bunter Reihenfolge in allen drei Landessprachen. Der durch die Regierung des Kantons Tessin gespendete vorzügliche Barolo trug nicht unwesentlich dazu bei, die Stimmung auf den Höhepunkt zu bringen, so dass vielen allzufrüh die Stunde des Aufbruches schlug.

Ein Trüpplein Eifriger hatte sich schon vorher aufgemacht, um die von der Generosobahn ausgeführte ausgedehnte und gut gelungene Aufforstung der über der Linie gelegenen Weidhänge zwischen Vetta- und Bella-Vista zu besichtigen und letztere Station zu Fuss zu erreichen. Hier erwartete es die Wagen, welche bald den Rest der Gesellschaft daherbrachten.

Auf der gemeinsamen Thalfahrt nach Capolago bot sich ein selten klarer und weiter Einblick auf die lombardische Ebene, deren Hauptstadt Mailand mit seinem mächtigen weissschimmernden Dom im Centrum deutlich vom Horizont herüberglänzte.

In fröhlichster Stimmung wurde in Capolago der Extradampfer wieder bestiegen, der die Gesellschaft nach kurzer Rundfahrt gegen Morcote einerseits und an den berühmten Weinkellern von Caprino vorbei gegen dem Felsennest Gandria anderseits, wieder Lugano zuführte.

Am 6. August morgens 6 Uhr wurden auf der „Piazza della Riforma“ die 35 Wagen bestiegen, die uns über Cureglia und Sala Capriasca nach Tesserete brachten. Von dort wurde in einer Stunde, teils zu Fuss, teils per Wagen das Dorf Bidogno erreicht. Hier hatte der Gemeinderat es sich nicht nehmen lassen, in Anerkennung der durch das Forstpersonal auf Gebiet von Bidogno ausgeführten grossen Verbauungen und Aufforstungen, den schweizerischen Förstern ein Glas schäumenden Astiweines zu kredenzen. Nach kurzer Rast stieg hierauf die Gesellschaft nach dem Eingang des Seitenthales von Bidogno an,

zur Besichtigung der den ganzen Thalgrund nebst den beidseitigen Berg lehnen bedeckenden ausgedehnten Arbeiten.

Mittags vereinigte sich die Gesellschaft zu fröhlichem Imbiss in einer Kastanienselve bei Albumo, wo bei gutem Italienerwein manch heiterer Toast ausgebracht wurde. Nach steilem Abstieg von Corticiasca ins Thal brachten uns die Wagen über Tesserete und Villa Trevano nach Lugano zurück.

Ein Teil der Festteilnehmer benützte noch am selben Abend die Nachtschnellzüge zur Rückkehr über den Gotthard, während der grössere Teil am 7. August sich einer der fakultativen Exkursionen nach Airolo, dem Comersee und dem Lago Maggiore anschloss. *A. v. Seutter.*

Mitteilungen — *Communications.*

Un ravageur des semis d'arole (Pinus cembra).

Semée au printemps ou en automne, la noisette d'arole ne germe, dans la règle, qu'au printemps de l'année suivante. Elle reste, ainsi, pendant une année exposée aux attaques de tous les rongeurs, friands de l'amande savoureuse et délicate qu'elle contient.

Le forestier s'occupant d'élever l'arole en pépinière connaît les difficultés d'obtenir de beaux semis réguliers, précisément à cause des rongeurs (écureuils, souris etc.) qui lui dévorent la moitié, souvent même les trois quarts des graines confiées à la terre. Après le passage de la souris, c'est le tour du renard qui, de son museau fouilleur laboure les plates-bandes à la chasse des souris, sortant ainsi du sol le peu de graine non encore dévorée, pour achever de détruire complètement le semis. Adieu! espérances évanouïes!

Cette difficulté d'obtenir un semis m'a engagé à construire des caisses en bois avec fond, de 2 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur, munies d'un couvercle mobile, dont la partie supérieure est formée d'un treillis en fer galvanisé assez fin pour empêcher le passage de la souris, de la taupe ou du mulot.

Malgré ces précautions, je constatais depuis quelque temps des galeries souterraines révélant le passage d'un animal dans les caisses: la terre recouvrant la graine était bouleversée, les noisettes brisées et les amandes disparues. Ces galeries étaient trop étroites pour le passage d'une taupe, d'un mulot ou d'une souris qui, d'ailleurs, n'auraient pu passer à travers un treillis si serré. Je fis surveiller pendant plusieurs semaines sans qu'il fut possible aux gardes de découvrir l'auteur de ces ravages et chaque matin néanmoins on constatait de nouveaux dégâts. Il n'y avait pas à s'y tromper: l'animal opérait pendant la nuit seulement.